



## Changement de statut étudiant salarié

Par **chrylyse**, le **06/09/2013** à **10:29**

Bonjour,

j'aurais besoin de vos éclaircissements. Je suis étudiant africain depuis 8ans en France. J'ai un bac+5 et je prepare actuellement un autre master pour lequel je fais un stage actuellement jusqu'au mois de décembre. Il se trouve qu'entre temps mon titre de séjour étudiant a expiré fin juillet et je suis a allé a la prefecture demander un avec ma convention de stage et j'ai obtenu un recepissé jusque fin septembre et ils m'ont dit que je pour renouveler mon titre de sejour étudiant je dois ramener une inscription ce que je n'ai pas encore. Mais là je viens de trouver un CDI à compter de septembre. Je suis allé à la prefecture mais ils m'ont dit qu'avec mon recepissé je ne peux je ne peux demander un changement de statut car mon titre est expiré. Qu'est ce qu'il y a lieu e faire dans un cas pareil?

A supposer que j'arrive à avoir une inscription, pensez vous que je peux déposer un renouvellement de titre de séjour étudiant et dans la foulée (une semaine après) déposer un changement de statut?

merci pour vos réponses